POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

NIDATEC
Société par actions simplifiée
Au capital de 45 000 euros
Siège social : 121 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS
432 735 066 RCS PARIS

eos 14769

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

G. T. C. de Paris
I M R
- 6 SEP. 2007
N° DE DÉPOT

L'an deux mille six,
Le 18 décembre,
A 14 heures,

Les associés de la Société par actions simplifiée NIDATEC, au capital de 45 000 €, divisé en 4 500 actions de 10 € chacune, dont le siège est 121 avenue des Champs Elysées (75008) PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur la convocation du Président de la Société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1°) De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2006 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Postes de Commissaires aux Comptes à pourvoir,

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant viennent à expiration ce jour :

- nomme en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la S.A.R.L. D.M.G.D., dont le siège social est 1 avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY EN VELAY, en remplacement de Monsieur Daniel BOURRET,

- reconduit dans les fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Michel MARGERIT, domicilié 1 avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY EN VELAY,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
